

LA COMMISSION SOCIO-PROFESSIONNELLE

Bernard Voizot

La commission socio-professionnelle s'est réunie trois fois en séance plénière en 2011. Ces rencontres ponctuent les activités de ses membres qui sont engagés dans les registres que nous allons décrire plus loin. Elles permettent d'avoir une vision d'ensemble des problèmes soulevés par la présence du psychanalyste dans les institutions, le travail avec les autres soignants, les questions posées par l'image de la psychanalyse dans la société. Au cours de l'année 2011 les préoccupations les plus importantes se sont concentrées sur la mise en place des commissions régionales pour l'inscription sur les listes départementales des psychothérapeutes.

1 °) Les constats que font les membres de la Sous-commission Psychanalyse et Psychiatrie conduisent assez souvent à un pessimisme inquiet en raison de la poursuite de la dégradation des conditions de travail des équipes institutionnelles. Mais ces réunions permettent de lutter contre le sentiment d'isolement et le découragement en mettant en commun les démarches cliniques qui ont un résultat positif. Nous nous accordons pour penser que l'intérêt que marquent les équipes pour la démarche d'un psychanalyste réside dans sa capacité d'explicitier les conduites du patient les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des différents traitements. Une demande de plus en plus importante émane des jeunes internes et des psychologues qui commencent leur exercice professionnel dans les institutions. Ces temps de réunion ne sont pas seulement des moments de respiration pour reprendre la capacité de penser, ils permettent aussi d'analyser les conséquences de la mise en place de la nouvelle gouvernance hospitalière. Celle-ci en réduisant la part du relationnel et de l'humain dans le travail mettent à mal le fonctionnement des soignants.

L'organisation d'une journée scientifique nous permettra de réunir tous ceux qui ont une responsabilité dans la conduite des équipes de soins en psychiatrie. Nous sommes en effet très attentifs à mettre en valeur le travail effectué dans le cadre des groupes de parole animés par des psychanalystes SPP dans différentes institutions de soins et de réunir ces animateurs.

Par ailleurs, les Internes en Psychiatrie expriment leur souhait d'avoir accès à un suivi de leur travail clinique par des psychanalystes. Les membres de la sous-commission pensent nécessaire d'élaborer avec le Bureau une réponse à ces demandes.

Les membres de la CSP ont été attentifs au développement du mouvement d'opposition au DSM V. Certains d'entre eux ont participé aux réunions qui ont conduit à la rédaction d'un texte. Il est notable de constater que l'opposition à une psychiatrie fixée sur le symptôme et refusant la dimension psychodynamique et relationnelles se développe. D'autre part L'IPA a demandé de participer à cette opposition avec une des associations américaines de psychiatrie.

2°) Les conséquences de l'application du décret concernant les psychothérapeutes

Les questions posées par la publication du décret sur les psychothérapeutes ont occupé une grande partie des réunions. Il s'agit d'une affaire complexe dont le déroulement reste encore incertain.

La lecture du texte indique que le législateur ne s'est pas prononcé sur la pratique mais sur l'usage du titre de psychothérapeute. Cependant nous devons remarquer que pour beaucoup de collègues (psychologues cliniciens et psychiatres), une question continue de se poser: peut-on faire des psychothérapies sans user du titre de psychothérapeute ?

Après la consultation du cabinet juridique Lyon-Caen, le président de la S.P.P. J.M.Porté et le bureau avaient répondu que les psychanalystes n'étaient pas concernés par l'inscription sur la liste des

psychothérapeutes. Les collègues qui travaillaient en institution ont été informés que s'inscrire sur les listes pouvait protéger leur situation d'avenir si l'agrément des institutions imposait la présence de psychothérapeutes inscrits sur les listes.

Au moment de mise en place des commissions régionales pour la constitution des listes et l'agrément des établissements formateurs. La SPP a souhaité assurer une présence de ses membres dans ces commissions qui vont autoriser les établissements à délivrer la formation prévue par le décret. Dans la composition des commissions de nombreuses régions, il se trouve plus de représentants de TCC que de psychanalystes. Les situations sont très variées et il sera nécessaire de faire un point sur le plan national au début de l'année 2012 au cours de la rencontre avec les représentants des groupes régionaux de la SPP. En Île-de-France, par exemple, des demandes d'agrément ont été déposées en très grand nombre. On a le sentiment que les commissions sont débordées par l'importance du travail à effectuer et qu'elles n'ont pas les moyens nécessaires en personnel.

3°) L'exposition des psychanalystes dans les médias

A la fin de l'année 2011, au moment où reprenaient les attaques contre les psychanalystes émanant d'une association de parents autistiques, Samuel Lepastier a mis en mots plusieurs réflexions.

A propos de la question : « Comment intervenir et quoi dire ? », S. Lepastier note deux écueils : perturber nos patients, entraîner une déformation de l'image de la psychanalyse.

Dans les médias, il est plus facile d'évoquer le traumatisme que le conflit intrapsychique, la pédophilie que la sexualité infantile et le poids du secret que le complexe d'Œdipe.

Si nous retenons l'idée qu'il serait souhaitable qu'un nombre suffisant de membres s'expriment dans les médias, il faudrait alors réfléchir à :

- 1) solliciter les membres de la SPP pour savoir quels sont ceux qui seraient intéressés par une intervention médiatique, connaître leurs domaines d'expertise.
- 2) construire des « éléments de langage » pour communiquer avec les médias
- 3) apprendre les règles de la communication: par exemple utiliser des réponses courtes, renoncer à répondre à l'ensemble de la problématique soulevée mais choisir plutôt un axe d'intervention privilégiée, d'une manière qui n'est pas sans lien avec nos interprétations en cours de séances.

S. Lepastier conclut qu'il serait utile de mettre en place un groupe de travail dont la mission consisterait d'une part à décrypter la place de la psychanalyse dans les médias et d'autre part à soutenir les interventions de nos membres.

4°) les activités ouvertes de la SPP.

Clarisse. Baruch a été mandatée par B. Chervet pour faire un état des activités ouvertes de la SPP.

Plusieurs instances seraient concernées :

- 1) La socioprofessionnelle par la création d'une sous-commission pour ces activités
- 2) Le CST
- 3) Le CA pour décision

Cette demande répond aux initiatives internes (actuellement la SPP ouvre ses activités pour promouvoir et défendre ses références théoriques et cliniques) et externes : demande de formation de la part des internes en psychiatrie, des associations de psychiatres, des jeunes

professionnels de la psychologie, et de tous les professionnels de la santé (médecins, infirmiers, éducateurs, orthophonistes, etc. ...)

La première idée est de recenser toutes les activités individuelles et remettre à un jour la liste des activités ouvertes publiées sur le site.

C. Baruch nous propose de réfléchir sur les possibilités institutionnelles de la SPP :

- 1) pour les activités actuelles : Soirées Vulpian, Séminaire Jean Cournut, Conférences de Ste Anne, et le Colloque de la SPP, il faudrait diffuser les informations d'une façon optimale.
- 2) promouvoir des activités nouvelles comme des groupes de pratiques ou des groupes théorico-cliniques (qu'il faudrait alors bien différencier des groupes de supervision ou des séminaires de formation).

Il faudra bien différencier les activités de sensibilisation qui pourraient être proposées par la SPP et la formation dispensée par l'Institut de Psychanalyse.

5°) La Sous-commission Psychanalyse et Pédiatrie

La sous-commission SPP/ Pédiatrie continue sur le même mode. Béatrice Lehalle, Nadia Rols, Jean Morali et Natalie Bayle ont poursuivi ce travail cette année encore avec deux réunions ouvertes à l'extérieur.

La réunion du 30 mars a été l'objet d'un regard croisé entre le Professeur Dalle, hémopédiatre, et Jacqueline Bockenmeyer autour du thème de la leucémie et de la greffe. Quant à celle du 2 décembre, elle a eu pour thème la filiation adoptive et Pierre Lévy-Soussan a accepté de venir y parler de son expérience.

Ces réunions existent depuis plusieurs années maintenant et les membres de la SPP sollicités ont toujours volontiers accepté de venir parler de leur champ de pratique plus spécifique concernant l'enfant ou l'adolescent ; nous les en remercions vivement car ceci permet un enrichissement des échanges entre des membres de la SPP et un public actuellement élargi aux professionnels de la santé ainsi qu'aux étudiants dans ces mêmes domaines dont certains sont très fidèles.

Il nous paraît donc actuellement important que les membres de la SPP continuent d'une part à s'impliquer et d'autre part à diffuser l'information concernant ces réunions aux généralistes, pédiatres, pédopsychiatres et étudiants de leur connaissance.

6°) En conclusion.

La commission socioprofessionnelle regroupe un petit nombre de collègues particulièrement concernés par l'analyse des conditions d'exercice de la psychanalyse dans la situation sociale, économique et politique actuelle. Nous sommes amenés à constater les contradictions et aussi les paradoxes dans lesquels sont placés les psychanalystes dans la société en raison des tendances à disqualifier la psychanalyse que Freud avait déjà observées. Pour exercer de façon sereine et pouvoir répondre aux demandes authentiques qui leur sont adressées, ils doivent pouvoir se situer de manière cohérente dans l'organisation sociale actuelle. La commission socioprofessionnelle est donc soucieuse

de pouvoir continuer de transmettre aux collègues de la SPP les informations concernant l'application du décret sur les listes de psychothérapeutes quand elle dispose d'éléments fiables.

À partir des réflexions des membres travaillant en institution ou dans les universités et de ceux qui participent à la formation continue, nous aurons à déterminer les conditions dans lesquelles nous pouvons continuer d'assurer des formations. En effet nous voyons dériver les critères d'évaluation de ces formations vers des références qui tiennent plutôt de la pensée opératoire. Nous pensons qu'il sera nécessaire de nous placer dans une position de traducteur, position intermédiaire permettant la communication de deux langues : la langue administrative et la langue du travail clinique référée à la psychanalyse.

La commission socioprofessionnelle peut donc se définir comme un petit groupe au travail dont l'objet est de transmettre les contenants de pensée qui ont été élaborés par ceux qui ont créé des institutions dont les pratiques innovantes étaient reliées à la psychanalyse.

Il nous faut transmettre aux jeunes collègues les repères permettant d'exercer dans des conditions acceptables face à l'importance des problématiques narcissiques des personnes et des groupes et à la difficulté de traiter les différences au plan sociétal.

